
BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LA PROFANATION DU DIMANCHE

I

La profanation du dimanche est un crime. « Il ne faut pas réfléchir beaucoup, dit Louis Veuillot, pour en trouver la raison profonde. Considérez en effet cette profanation : vous y trouverez d'abord le mépris des ordonnances divines, et l'homme ne peut rien faire de plus odieux, à moins qu'il n'ait la folie de dire que Dieu n'existe pas, ou que sa loi n'est point connue, ce qui est une autre façon de nier l'existence de la Divinité. Vous y voyez ensuite, comme racines, l'inhumanité envers le pauvre, l'âpre soif du gain, l'avarice ; et, comme conséquence, la foule innombrable des désordres que le vice produit. Sur tout cela plane et frappe à bon droit la justice de Dieu. »

Ce crime, des industriels peu scrupuleux en donnent, dans notre catholique province, le scandaleux exemple. En particulier, dans certaines pulperies, on travaille le dimanche, et de bons ouvriers sont forcés de manquer à la loi du repos dominical.

Contre cette funeste et criminelle pratique, M. l'abbé Casgrain, aumônier des immigrants catholiques, à Québec, a protesté avec énergie dans une lettre adressée au *Chronicle* le 17 juillet dernier. Le lendemain, dans le même journal, M. W. Lee, secrétaire de l'association protestante Y. M. C. A., s'élevait à son tour contre la violation du repos du dimanche et appuyait les justes remarques de M. l'abbé Casgrain.

Il n'est sans doute pas besoin d'analyser ici ces deux importantes communications, dont nos lecteurs ont pu prendre connaissance dans les journaux qui les ont reproduites. Mais le danger que fait courir à la société canadienne cette profanation du dimanche est grave, et nous voulons le signaler à nos lecteurs